Le Monde

Le directeur de l'hebdomadaire marocain « Nichane » s'inquiète des freins à la liberté de la presse qui perdurent dans son pays

Plumes sous haute surveillance

Le Monde vendredi 9 février 2007

Le tribunal de Casablanea a condamné, lundi 15 janvier, deux journalistes de l'hebdomadaire Nichane à trois ans de prison avec sursis et une amende de 7 220 euros. Le magazine arabophone, interdit durant deux mois, avait publié le 9 décembre 2006 un dossier intitulé « Comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique ». Le jugement constitue une demi-victoire, avait alors noté l'avocat de Nichane. Il soulignait que la Cour n'avait pas suivi le réquisitoire du procureur, qui avait réclamé 3 à 5 ans de prison ferme et l'interdiction d'exercer pour l'auteur de l'article et le directeur du journal, Driss Ksikes, ainsi que l'interdiction de Nichane.

Driss Ksikes

ous allez plus vite que la chanson », ainsi un expert des médias réputé libéral commente-t-il l'affaire des blagues parues dans le magazine marocain Nichane. Le même expert disait, il y a sept ans de cela, à l'adresse des tenants de la presse indépendante, « merci de nous ouvrir des brêches pour que la société se sente plus libre ». Que s'est-il passé dans cet intervalle ? L'expérience des limites (de la liberté) aurait-elle touché à sa fin ? Comment le réglage du politiquement correct est-il intervenu ?

En matraquant ce discours convenu, « liberté oui, mais responsabilité d'abord », l'Etat a passé le message suivant aux journalistes : « Vous êtes libres jusqu'à preuve du contraire. » Et les preuves du contraire, c'est-à-dire de l'irresponsabilité pouvant mener à la perte de sa liberté, chacun des « trublions » de la place en a cu sa dosc. Les procès sont parfois fantasques (pour des blagues émanant de la société). Les sentences parfois mortelles

(3 millions de dirhams d'amende, soit 270 000 euros environ, pour diffamation, interdiction d'exercer pendant dix ans). Les affaires sont quelque fois démesurées (1 million de dirhams, soit 90 000 euros, pour diffamation d'une parlementaire). Du coup, les raisons réelles des poursuites sont parfois insondables.

Les lignes rouges au Maroc correspondent bizarrement au slogan du pays (Dicu, le roi, la patrie) et en font un triptyque qui limite les libertés au lieu d'en libérer les énergies. Comment cela aide-t-il à institutionnaliser les limites ? D'abord, elles sont inscrites dans l'actuel code de la presse, liberticide. L'atteinte aux sacralités paraissant grossière comme accusation dans un Maroc qui s'émancipe, la plupart des observateurs pensaient que certains articles étaient là pour le décor. Mais le contexte étant fluctuant, il arrive au pouvoir de les brandir pour dissuader « le libertinage journalistique ». Mieux, dorénavant, un projet de loi sur les sondages d'opinion interdit d'interroger le public sur la religion, la famille royale ou l'intégrité territoriale (toujours le même triptyque

Puisque les textes ne suffisent pas pour réguler un domaine par essence libre, ce sont dorénavant les imprimeurs, les patrons de presse et les distributeurs qui veillent au grain. C'est ainsi qu'un imprimeur a refusé de passer sous presse une couverture d'hebdomadaire affichant un drapeau flottant avec, en filigrane, une expression populaire reniant l'appartenance nationale. Il relavait ainsi l'élan nationaliste d'une loi interdisant de porter atteinte aux symboles de la nation. Les patrons de journaux, quant à eux, se sont chargés d'établir une charte de déontologie, marquant sur le marbre les termes d'un consensus inédit : les valeurs sacrées du pays (le roi et sa famille, le Sahara et la religion) deviennent, pour ces métronomes de la profession, hors

champ de couverture. Enfin, vient le rôle des distributeurs qui décident au pifomètre, et après consultation avec les hautes autorités, si une publication est acceptable sur le marché. Cela a valu, ces derniers mois, au Nouvel Observateur (numéro affichant sur la couverture l'image du prophète Mahomet) d'être retiré puis remis sur le marché, en l'espace de trois jours, et à la revue Historia d'être deux fois interdite de séjour dans les kiosques, pour avoir « égratigné » la religion musulmane.

Cela nous ramène sur le terrain religieux, où la pression n'est pas uniquement étatique, mais sociétale. Tenez l'affaire Nichane, par exemple, l'effet boule de neige a été déclenché et orchestré par trois internautes intégristes, avant d'être relavé par le premier ministre et les oulémas conservateurs du Makhzen. A terme, le procès intenté au rire a fini par exacerber des écrivains et intellectuels de renom, d'ici et d'ailleurs. Toute une société silencieuse, dont chacun spéculait sur son degré de tolérance ou de bigoterie, de propension à la joie de vivre ou au renfermement sur soi, avait dorénavant deux voix en face : celle d'individus libres qui n'ont que leur plume pour le dire calmement, et celle de gardiens de la morale de tous bords qui ont les moyens de la propagande pour se faire entendre.

Que devient l'éthique de liberté dans ce contexte oppressant pour les gens de plume ? Pour les journalistes, la plupart rentrent dorénavant dans un jeu d'équilibre de pouvoirs, pas toujours en leur faveur. Faute de loi réellement libérale et de moyens d'autorégulation sans conflits d'intérêt avec les pouvoirs, politique et économique, trois stratégies se profilent. Les métronomes, rompus à l'exercice d'autocensure, veillent à rapprocher les frontières de la liberté pour ne pas se sentir dépassés. Les modérés négocient le maintien d'un espace acceptable de liberté où

(presque) tout peut encore être possible, à la lisière des lignes rouges. Et les inconditionnels de la liberté s'exilent, géographiquement ou moralement, de gré ou de force. Ainsi en est-il d'Aboubakr Jamaï. Baptisé par The New Yorker « le Croisé », il a fini par jeter les armes, contraint.

Et les écrivains ? C'est la loi légitime du « je » qui prime. Sur le plan littéraire, de plus en plus de romans fleurissent, partant de la subjectivité des auteurs. La subversion demeure possible entre les pages de livres, peu accessibles à la masse manipulable à souhait par les tenants de l'ordre établi. Sur le plan organisationnel, par contre, l'Union des écrivains du Maroc, autrefois très vindicative, n'est plus que l'ombre d'elle-même. Quant à la section locale de PEN internationale, dirigé par un Abdelkébir Khatibi trop discret, elle brille par son absence sur les questions locales ayant trait à la liberté d'expression. Enfin, les livres sur le Maroc ne sont pas tous les bienvenus au Maroc. Aucune interdiction formelle n'est opposée aux essais de journalistes, comme celui d'Ignace Dalle, Les Trois Rois (Fayard, 2004), mais aucune librairie n'osc en passer commande non plus. Des livres sont donc encore interdits de séjour, mais ce ne sont que des exceptions qui confirment la règle. Comme tout le reste.

Driss Ksikes est directeur de Nichane et ex-rédacteur en chef de TelQuel. Il est par ailleurs dramaturge et écrivain. Son dernier roman publié est Ma boîte noire (Le Grand Souffle, 2006). Driss Ksikes participe, dimanche 11 février, à une table ronde sur « La liberté d'expression au Maghreb » organisée dans le cadre du 13° Maghreb des livres. Cette manifestation, organisée par l'association Coup de soleil, a lieu les 10 et 11 février à la maison du 13° arrondissement de Paris (www.coupdesoleil.net).